



COMMUNE DE LA HULPE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019**

Présents : Thibaut Boudart - Président
Christophé Dister - Bourgmestre
Josiane Fransen - 1^è Echevine
Xavier Verhaeghe - 2^è Echevin
Nicolas Janssen - 3^è Echevin
Isabelle Philippot - 4^è Echevine
Jean-Marie Caby - Président CPAS
Didier Van Den Brande, Eloïse Delarue, Déborah Schoenmaeckers,
Patrick Van Damme, Claire Rolin, Philippe Leblanc, Muriel Huart,
Eric Pécher, Caroline Saelens, Patrice Horn, Sarah Wagschal,
Bruno Hendrickx - Conseillers

Séance publique

Cadre de vie - Règlement communal prime installation photovoltaïque - Approbation,

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement communal du 30 janvier 2008 relatif à l'octroi d'une prime à l'encouragement des économies d'énergie ;

Considérant l'engagement de la Commune, à travers son plan Energie-Climat, de réduire ses émissions de CO2 de 40% et d'augmenter la part d'énergies renouvelables de 17% d'ici 2030 ;

Décide à l'unanimité:

D'approuver le présent règlement :

Article 1. Il est accordé, dans les limites des budgets disponibles, une prime forfaitaire de 400€ pour toute nouvelle installation de panneaux photovoltaïques pour un logement. Pour être recevable, la demande de prime communale doit être introduite dans les six mois après l'installation.

Article 2. Une prime unique non renouvelable sera octroyée par logement.

Article 3. La prime est accordée aux personnes physiques domiciliées dans le bâtiment visé à l'article 1er qui en font la demande. Cette demande sera accompagnée des factures et des preuves de paiement ainsi que l'attestation de conformité électrique de l'installation.

Article 4. Le collège est chargé du contrôle de l'octroi de cette prime.

Article 5. Copie de la présente est adressée au service Eco-passeur ainsi qu'au **service Finances**.

Ainsi délibéré en séance date que dessus.

Le Directeur général,

(s) Thierry Godfroid

Le Directeur général,

Thierry Godfroid

Pour extrait conforme :

La Hulpe, le 25 mars 2019

Le Président,

(s) Thibaut Boudart

Le Bourgmestre

Christophé Dister